

Description de la dotation – Jeu-concours « VOLTAGE REVERSE - PUY DU FOU »

Organisé sur l'antenne de la radio VOLTAGE du samedi 14 février au vendredi 20 février 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « VOLTAGE REVERSE - PUY DU FOU », cinq lots sont mis en jeu :

- 4 x 4 entrées pour le parc du PUY DU FOU, d'une valeur unitaire indicative de 81 € TTC,
- 1 séjour 2 jours/1 nuit pour 4 personnes en période rouge "Noces de feu", d'une valeur indicative unitaire de 979€ TTC. Le séjour comprend : 2 jours au Puy du Fou, 1 nuit dans l'hôtel « Les Iles de Clovis », l'accès au spectacle nocturne « Les Noces de Feu », le petit déjeuner et le dîner dans le restaurant « Le Banquet de Mérovée » ainsi que 8 coupons restauration d'une valeur de 12€ valables dans les points de restauration rapide.

Les entrées et le séjour sont valables du 4 avril 2026 au 3 janvier 2027, date maximale de leur utilisation.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant recevra ses e-billets par mail, à l'adresse indiquée lors de sa participation.
- Le gagnant du séjour sera directement contacté par le parc pour la réservation de son séjour.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio <https://www.voltage.fr/> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio VOLTAGE, disponible à l'adresse suivante : <https://www.voltage.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.